

Projet de biométhanisation à Leuze: le ministre Crucke dubitatif - 26/10/2017 13:44:56

LEUZE-EN-HAINAUT -

Le projet d'unité de biométhanisation à Leuze-en-Hainaut, qui permettrait de produire du gaz naturel à partir de betterave et de maïs, pose question quant à son impact sur l'agriculture locale et son acceptabilité par la population, a fait observer le ministre de l'Énergie Jean-Luc Crucke, en réponse à une question cette semaine de la députée Véronique Waroux (cdH).



Le ministre MR s'interroge sur l'utilisation de production alimentaire pour générer de l'énergie, ainsi que sur l'impact pour l'agriculture locale: *«Vu l'intensification de la production que ce projet requiert, il n'est pas certain que c'est ce type d'agriculture que le concitoyen prône désormais, eu égard à son impact sur les cadres de vie.»*

M. Crucke évoque plutôt de plus petites initiatives, par exemple dans le cadre du développement de quartiers nouveaux.

La demande de permis unique pour la réalisation d'une unité de biométhanisation dans le zoning industriel de Leuze-en-Hainaut a été introduite auprès de la Région wallonne l'an dernier par la société Sibiom, l'intercommunale IDETA et Engie Cofely. L'investissement initial, estimé à 18 millions d'euros, prévoyait l'injection en 2018 de 1.300 m³ par heure de biométhane dans le réseau de gaz naturel. Présenté comme un projet alternatif pour l'agriculture régionale, il est actuellement en stand-by au gouvernement wallon, dans l'attente de plans modificatifs à la baisse et d'un complément à l'étude d'incidence.

À la mi-octobre, le gouvernement wallon avait abandonné le projet controversé d'implantation d'une grande centrale électrique à Visé fonctionnant à la biomasse, au profit d'une stratégie envisageant des structures biomasse plus petites, davantage approvisionnées par des fournisseurs locaux.

(Belga)